



Mézières/Seine Epône La Falaise Nézel Aubergenville Elisabethville Flins/Seine Bouafle Ecquevilly Goussonville

## Parlons finances...

et plus particulièrement des finances de notre paroisse, Notre Dame de la Route.

Son unique ressource, ce sont les dons des fidèles et principalement le **Denier de l'Eglise** auquel certains d'entre vous contribuent déjà. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés. L'Eglise ne reçoit aucune subvention, ni de l'Etat, ni du Vatican, ni d'aucun organisme. **Elle ne vit et n'agit que par les dons de ses fidèles.**

**Grâce à vos dons**, notre paroisse peut soutenir ses prêtres, transmettre le message de l'Evangile aux enfants comme aux adultes, accompagner les personnes les plus fragiles, malades ou isolées, accueillir tous ceux qui viennent chercher un contact, une aide spirituelle ou une simple rencontre avec un prêtre.

Notre paroisse dispose aussi de salles paroissiales et de réunion, dont il faut assurer l'entretien, qu'il faut éclairer et chauffer en hiver. Cela a un coût.

Or, les finances de notre paroisse, comme d'autres dans le diocèse, ont été durement affectées par la crise sanitaire. Les confinements ont eu pour conséquence la suppression des rassemblements et donc des quêtes. Une partie a été compensée par des dons spécifiques mais une partie seulement.

A la fin du dernier trimestre, les dons au Denier étaient, pour notre paroisse, en baisse de 7% par rapport à la même période de 2020 et le nombre de donateurs lui aussi en baisse importante.

En cette fin d'année et à l'approche de Noël, les sollicitations sont nombreuses. Mais **il est important que notre paroisse puisse continuer sa mission** d'annonce de l'Evangile et de service auprès du plus grand nombre !

**Bon dimanche, et merci d'avance pour votre générosité !**



Mézières/Seine Epône La Falaise Nézel Aubergenville Elisabethville Flins/Seine Bouafle Ecquevilly Goussonville

## Parlons finances...

et plus particulièrement des finances de notre paroisse, Notre Dame de la Route.

Son unique ressource, ce sont les dons des fidèles et principalement le **Denier de l'Eglise** auquel certains d'entre vous contribuent déjà. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés. L'Eglise ne reçoit aucune subvention, ni de l'Etat, ni du Vatican, ni d'aucun organisme. **Elle ne vit et n'agit que par les dons de ses fidèles.**

**Grâce à vos dons**, notre paroisse peut soutenir ses prêtres, transmettre le message de l'Evangile aux enfants comme aux adultes, accompagner les personnes les plus fragiles, malades ou isolées, accueillir tous ceux qui viennent chercher un contact, une aide spirituelle ou une simple rencontre avec un prêtre.

Notre paroisse dispose aussi de salles paroissiales et de réunion, dont il faut assurer l'entretien, qu'il faut éclairer et chauffer en hiver. Cela a un coût.

Or, les finances de notre paroisse, comme d'autres dans le diocèse, ont été durement affectées par la crise sanitaire. Les confinements ont eu pour conséquence la suppression des rassemblements et donc des quêtes. Une partie a été compensée par des dons spécifiques mais une partie seulement.

A la fin du dernier trimestre, les dons au Denier étaient, pour notre paroisse, en baisse de 7% par rapport à la même période de 2020 et le nombre de donateurs lui aussi en baisse importante.

En cette fin d'année et à l'approche de Noël, les sollicitations sont nombreuses. Mais **il est important que notre paroisse puisse continuer sa mission** d'annonce de l'Evangile et de service auprès du plus grand nombre !

**Bon dimanche, et merci d'avance pour votre générosité !**

### ◆ Faire un don au Denier de l'Eglise

Tous les dons sont importants, même les plus modestes. Pour faire parvenir votre contribution, vous pouvez utiliser les enveloppes qui se trouvent au fond des églises ou faire un don en ligne sur [www.catholique78.fr](http://www.catholique78.fr).

Bon à savoir : Les dons effectués entre le 2 juin 2021 et le 31 décembre 2022 bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu de 75% de leur montant au lieu de 66% précédemment (dons en faveur d'une association culturelle).

### ◆ Faire un don au Denier de l'Eglise

Tous les dons sont importants, même les plus modestes. Pour faire parvenir votre contribution, vous pouvez utiliser les enveloppes qui se trouvent au fond des églises ou faire un don en ligne sur [www.catholique78.fr](http://www.catholique78.fr).

Bon à savoir : Les dons effectués entre le 2 juin 2021 et le 31 décembre 2022 bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu de 75% de leur montant au lieu de 66% précédemment (dons en faveur d'une association culturelle).